

MINUTE N° : 12014
JUGEMENT DU : 20 Novembre 2006
N° Rôle : 03/02798
AFFAIRE : MERAM , C/ Monsieur LE PROCUREUR DE LA
REPUBLIQUE
OBJET : NATIONALITE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE

CHAMBRE DU CONSEIL

COMPOSITION DU TRIBUNAL:

Lors des débats, Mme [REDACTED], Juge au Tribunal de Grande Instance d
TOULOUSE, qui, sans opposition des avocats des parties, conformément à l'article
786 du nouveau Code de Procédure Civile, en a rendu compte au Tribunal dans la
composition suivante:

Président	Mme [REDACTED], Juge
Assesseurs	Mme [REDACTED], Juge
	Madame [REDACTED], Juge

DEBATS: à l'audience non publique du 09 Octobre 2006
après rapport oral de Mme [REDACTED] Juge, conformément aux dispositions
de l'article 440 du Nouveau Code de Procédure Civile:

GREFFIER: Lors des débats et du prononcé: Mme [REDACTED] Greffier

MINISTERE PUBLIC: Lors des débats, M. [REDACTED] Procureur de la
République Adjoint

JUGEMENT: en Premier ressort, prononcé publiquement par Mme [REDACTED]
[REDACTED], Juge

REDACTEUR: Mme [REDACTED], Juge

Ordonnance de clôture en date du 09 octobre 2006

Expédition revêtue de la formule exécutoire délivrée le _____ à.
Dans l'affaire qui a fait l'objet de l'assignation en date du 15 Septembre 2003

DEMANDEUR

Mademoiselle Maizouna MERAM

née le 12 Janvier 1970 à NOUKOU KANEM (Tchad)

[REDACTED] 31200 TOULOUSE

représentée par Me Nicolas RAYNAUD DE LAGE, avocat plaidant/postulant

à l'encontre de :

Monsieur LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
2 Allées Jules Guesde 31000 TOULOUSE